



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

16 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue lundi 16 février 2026, à 16h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par le maire M. Daniel Pinsonneault

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Élodie Tricoire
Mme Johanne Béliveau
M. Pierre Dignard
M. François Gagnon
M. Denis Larocque

Le conseiller M. Benoit Poirier est absent.

Mme Marie-Ève Clément, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-02-34

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par : Denis Larocque
Appuyé par : François Gagnon

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-02-35

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Johanne Béliveau
Appuyé par : Denis Larocque

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 16 FÉVRIER 2026 À L'HÔTEL DE VILLE À 16H30**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi contrat- Démolition, reconstruction et nettoyage du Centre Barberivain ®
4. Levée de la séance

Marie-Ève Clément
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-02-36

OCTROI CONTRAT – DÉMOLITION, RECONSTRUCTION ET NETTOYAGE APRÈS SINISTRE DU CENTRE BARBERIVAIN

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été lancé pour la démolition, reconstruction et nettoyage après sinistre du Centre Barberivain ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le mardi 10 février 2026, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2026-01-21;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont déposés dans les délais requis avant 11h00, le 10 février 2026, soient:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Les Entreprises Dubest Inc.	444 313.76\$
Les constructions B. Martiel Inc	862 692.86\$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse de la soumission, elle s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : François Gagnon
Et appuyé par : Pierre Dignard

QUE soit octroyé le contrat à la firme *Les Entreprises Dubest Inc*, pour la démolition, reconstruction et nettoyage après sinistre du



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

Centre Barberivain aux coûts de 444 313.76\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-37

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Denis Larocque
Appuyé par : Élodie Tricoire
Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 16h34.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER**

Daniel Pinsonneault
Maire

Marie-Ève Clément
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Je, Daniel Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1).